



Recouvrement: débitrice partie sans laisser d'adresse

Par **quefaire**, le **27/01/2009** à **19:44**

Bonjour

J'ai obtenu d'une décision de justice que mon agresseur m'indemnise. Après plusieurs tentatives de saisies attributions, mon huissier de justice n'a pu la localiser. Celle-ci ayant maintenant déménagé, elle a entamé une procédure de recherche de domiciliation qui selon elle prendrait encore 6 mois!!

La jeune femme incriminée s'est bien gardée de prévenir l'avocat ou l'huissier.

1. Pourquoi autant de temps? Que faire pour que cela aille plus vite?
2. Ai-je le droit de mettre en place des démarches : me présenter à la sécurité sociale avec le jugement et tout le bla bla et de demander que l'on faxe la nouvelle adresse de cette fille pour gagner du temps? Ou demander aux services de police de m'aider?
3. Une fois qu'on l'aura retrouvée, pourra-t-on lui ajouter des sanctions ?

Merci de votre réponse.